

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 28 VENDÉMAIRE, an 5^e. de la République française.
(Mercredi 19 OCTOBRE 1796, vieux style.)

DICERE VERUM QUID VERAT?

Discours de M. Pitt. — Tentatives pour cerner le général Latour et le faire tomber au pouvoir des républicains. — On croit toujours que le pape ne tardera pas à faire la paix avec la république. — Etat de la force de notre escadre à Brest. — On s'attend à apprendre des nouvelles importantes sur le Haut-Rhin.

Mandat. 4 6

A V I S.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42.
Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

NOUVELLES DIVERSES.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Presbourg, du 30 septembre.

L'assemblée générale des états de Hongrie, convoquée par S. M., a eu tout le succès désiré.
Le résultat de ce congrès a fourni à l'empereur des sommes considérables; tous les nobles qui y ont assisté se sont empressés de venir au secours de la patrie par des dons gratuits en tous genres; mais S. A. R. l'archiduchesse Marie-Christine et le duc Albert de Saxe-Teschén, son auguste époux, se sont particulièrement distingués par leur désintéressement; ils ont versé dans la caisse impériale, 30,000 florins, provenant de leurs biens de Kaezkeve, Attenburg, et Reliue en Hongrie.

ANGLETERRE.

Londres, 7 octobre.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Discours de M. Pitt.

Il est heureux pour moi, à l'époque la plus critique et la plus importante, de voir, quelque soit la différence des opinions sur les accessoires de la grande question qui occupe le parlement, que l'assentiment unanime de cette chambre ne me laisse aucun raisonnement à discuter ou à réfuter sur le point principal. Il est plusieurs objets sur lesquels l'honorable membre qui vient de parler, diffère avec moi des sentimens aujourd'hui comme à d'autre époque; mais quant à l'article le plus essentiel, celui de pousser la guerre avec une vigueur nouvelle, si les ouvertures faites par sa majesté étoient rejetées, ou rendues sans effet par l'ennemi, je suis charmé d'avoir reçu l'assurance que le très-honorable membre s'empressera d'y concourir. Je sens combien la chambre doit se réjouir, et la nation se féliciter de la certitude que le système adopté par sa majesté pour

nous amener à une pacification générale ne peut pas même éprouver la plus légère contradiction de la part de tout homme qui ne prétend point abandonner les considérations de l'honneur et la sûreté de son pays. Ce sera pour l'Europe un gage de l'unanimité de la chambre, et de la nation que vous représentez, une preuve des sentimens qui animent toutes les parties de ce royaume, et le présage des efforts puissans qui, si nos ouvertures sont sans succès, ne peuvent manquer de nous assurer dans un tems plus reculé une paix honorable et avantageuse.

Quant aux conditions auxquelles on peut faire la paix, c'est un point dont il n'est pas convenable de s'occuper en ce moment, comme l'a très bien observé le très-honorable membre; ce seroit d'ailleurs raisonner sur un objet inconnu, puisqu'on ignore encore quelles peuvent être les dispositions de l'ennemi. Quoique la situation de ce pays puisse être considérée sous le rapport d'une paix prochaine, il n'est pas moins important de la considérer sous un autre qui n'est pas moins probable; je veux dire l'hypothèse où les négociations étant rompues par les prétentions injustes et extravagantes de nos ennemis, il deviendroit plus nécessaire que jamais de poursuivre la guerre. Dans ce cas même, nous retirerions un grand avantage des efforts que nous faisons pour entamer une négociation, puisqu'elles démasqueraient aux yeux de l'Europe, les projets ambitieux et les plans dangereux de la France.

C'est pourquoi je suis persuadé que la chambre, en même tems qu'elle nourrit l'espoir flateur de la favorable issue des négociations, ne perdra point de vue l'alternative où nous nous trouvons; elle se préparera dans le cas de leur rupture, à proclamer un appel à ses commettans, à l'effet de mettre en avant toutes les forces de la nation, pour protéger l'Angleterre, ses alliés et le Continent; c'est en ce double sens que l'unanimité de ce jour présente une des plus heureuses époques de l'histoire de notre pays.

Je parcourrai très-légèrement les autres parties du discours du très-honorable membre. Je ne crains pas de trouver en défaut l'exactitude du très-honorable membre à me fournir l'occasion de discuter un jour ces objets; je réserverai donc mes observations pour le jour

où ses opinions paroîtront sous une forme plus visible et plus palpable. J'ai vu, toutefois, avec plaisir qu'au moment où il se propose de faire une motion tendante à introduire un changement fondamental dans l'administration intérieure, qu'il accuse de détruire la constitution, il a été assez sincère pour reconnoître que ce système suffit pour expliquer les causes de la tranquillité générale et imperturbable qui a régné depuis l'instant où l'on prétend que des abus criminels se sont introduits dans cette administration intérieure. Nous différons, le très-honorable membre et moi, comme nous l'avons toujours fait, sur les causes auxquelles il faut attribuer la tranquillité de ce pays; mais il ne seroit pas franc et loyal de ma part de lui refuser l'explication sincère qu'il a demandée.

Je ne voudrois pas que la chambre votât sur la question, avec la supposition que cette tranquillité seroit due à des moyens étrangers aux loix qui ont passé dans la dernière session; si le discours du roi a paru ambigu sur ce point, c'est que ces loix sont tellement conformes à la constitution, et lui sont si parfaitement liées dans leur exécution, qu'il seroit, sinon impossible, du moins très-difficile de déterminer la proportion dans laquelle ces loix ont coopéré à la sûreté publique, et la portion dans laquelle les loix anciennes y ont contribué. La chambre se rappellera sans doute que ces loix qui blessent tant l'honorable membre, furent adoptées dans un tems de trouble et de mécontentement; qu'elles furent violemment combattues et représentées comme attentatoires à la constitution, et subversives aux droits et de la liberté du peuple; mais qu'aussi c'est à cette époque que tous les troubles ont cessé. L'adresse n'établit ni ne distingue les effets qu'ont produit les dernières ou les anciennes loix, ce qu'on doit à la solidité antique du vénérable édifice de notre constitution, ou ce qu'on doit aux appuis et aux supports sur lesquels on l'a si heureusement et si sagement défendu contre un ouragan furieux.

Si le changement que le très-honorable membre nous menace de proposer doit avoir pour objet le rapport de ces loix, il sera assez tems alors de s'occuper de la discussion de cet objet.

On a demandé si la partie du discours de sa majesté, où il est dit qu'elle n'a point perdu de tems pour entamer une négociation, devoit s'entendre de toute la durée de la guerre, ou simplement de l'intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière session du parlement jusqu'à ce jour; je réponds que d'après la construction même de cette partie du discours, il paroît évidemment qu'elle se rapporte plus particulièrement aux mesures prises depuis la clôture du parlement.

Quant à la question de savoir si les conditions qui ont été proposées sont convenables ou non, elle est tellement compliquée et dépendante, soit des circonstances, soit des intérêts et de la position de nos alliés, qu'il est impossible de la discuter convenablement; non que je veuille donner à entendre que sa majesté ait négligé aucunes des propositions qui peuvent assurer le succès de ses démarches; et c'est ici le moment de répondre à l'observation de l'honorable membre, lorsqu'il s'est applaudi d'avoir recommandé depuis long-tems la mesure annoncée par le discours émané du trône. S'ensuit-il de là que cette mesure est bonne aujourd'hui; qu'elle ne

(2)

fût pas funeste à une autre époque? Si une nation soutient la guerre contre ses agresseurs, doit-elle conclure la paix le lendemain, ou ne la faire jamais?

Je ne m'arrêterai point sur ce qu'on a dit relativement à l'Espagne: cette discussion appartient à un tems plus favorable.

Je passe à l'examen de la situation intérieure du royaume, et sans entrer dans la discussion de l'état des revenus, ce n'est pas une faible preuve de la prospérité de la nation, que cette année ils se soient élevés au niveau de ceux de la dernière.

Le commerce est dans un état très-florissant, eu égard aux obstacles que la guerre lui oppose sans cesse, et aux embarras occasionnés par la position de la plus grande partie de l'Europe, aux dépenses que la guerre nécessite dans les états étrangers, à la cherté des objets nécessaires à notre consommation, et enfin à la prospérité même de ce pays, c'est-à-dire, à l'augmentation du capital qui réagit sur le commerce qui l'a créé. Les exportations des objets sortis de nos manufactures, n'ont été dans aucune des années les plus heureuses de la paix, une seule exceptée, aussi considérable que cette année. Quels que soient les embarras momentanés qu'ont occasionnés le manque d'espèce circulante, et les inconvéniens auxquels une telle contrariété donne lieu dans les affaires particulières des individus, ainsi que les obstacles qu'elle oppose au cours des opérations de finance, nos ressources sont encore, sous tous les rapports, intactes et entières. Qu'importe la difficulté qu'on éprouve pour les mettre en jeu, si leur source légitime, si le véritable fondement de la richesse nationale, si notre travail productif, notre industrie, si notre supériorité dans les arts et les manufactures, si notre crédit et notre capital sont encore toujours les mêmes et se conservent leur intégrité?

Approçoit-on de ce côté rien de vuide, rien de foible, rien qui dégénère, rien qui ne puisse donner à l'ennemi le moindre rayon d'espérance ou de joie? ou plutôt chacun de ces objets ne fournit-il pas à la chambre et à la nation de justes motifs de confiance et de triomphe? Voilà les considérations qui doivent animer notre courage, nous inspirer de la fermeté et de la vigueur, si l'ambition et l'insolence de Penn mi rendent illusoire les négociations que ce pays a entamées dans la juste intention d'obtenir une paix solide et durable; et j'assure la chambre et le très-honorable membre qu'aucune difficulté de formes, aucune querelle d'étiquette, ne pourra être un obstacle pour arriver à ce but.

Le très-honorable membre paroît avoir très-inutilement déployé ses talens pour s'efforcer de prouver que dans le discours du roi et dans l'adresse présentée par le lord, il y a une omission relativement aux égards et aux complimens d'usage envers le gouvernement français. Une simple réflexion doit le convaincre que son objection n'est nullement fondée; la chambre ayant été informée de l'arrivée du passe-pert envoyé par le directeur de France, pour l'agent chargé d'ouvrir les négociations, le très-honorable membre n'en auroit-il pas dû conclure que les ministres de sa majesté s'étoient conduits d'une manière satisfaisante envers le directeur exécutif?

J'ai donc lieu de penser que le très-honorable membre ne sera plus si disposé à élever de pareilles difficultés,

et d'emplo
d'étiquette,
parties elles
Le très-h
des leçons
malheurs qu
versité sont
des hommes
rable memb
l'état d'adv
tâche aux m
la situation
les années p
Oh sont
pelle à cet é
ment réfléch
l'Angleterre
notre adver
ressources,
grés. Non
les Indes ori
n'est-ce pas

R É P U
Strasbourg
chiens, pos
qui faisoit p
s'est borné
six hommes
venir à br
inutiles, t
prises pour
de l'armée,
tillerie du
un bois qu'o
les apparenc
cains. Cette
retourneron
et Meuse a

On s'atten
chiduc Char
il est passé
Haut Rhin.
paré de Fr
nombre de
renforcer ce
près Huning
place du gé
fonctions. L
nieurs incur
mille florins
été payée,
lesquels se t
remis 50 lo
ce moment
H guenau c
partie à chev
les anciens
attent aussi
qui doit arri

On assure

et d'employer ses talens à découvrir des omissions de la part de la nation, dont il n'a jamais été question entre les parties elles-mêmes.

Le très-honorable membre espère que nous prendrons des leçons de tolérance et de modération à l'école des malheurs que nous avons éprouvés. Les leçons de l'adversité sont différentes, selon la différence des esprits des hommes et de leur manière de penser; le très-honorable membre, sans se mettre en peine de démontrer l'état d'adversité dans lequel il nous peint, a laissé cette tâche aux membres qui voudront comparer de sang-froid la situation actuelle de ce pays, avec sa position dans les années précédentes.

Où sont donc les preuves de notre adversité: l'appelle à cet égard l'attention de ceux qui peuvent froidement réfléchir sur la situation passée et présente de l'Angleterre. Sur quoi peut-on appuyer la preuve de notre adversité? Ce n'est point sur la diminution de nos ressources, ni sur la perte de nos possessions étrangères. Non, nous ne sommes point appauvris ni dans les Indes orientales, ni dans les Indes occidentales; et n'est-ce pas là le plus grand objet de notre gloire?

(La suite à demain.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Strasbourg, 20 vendémiaire. Avant hier, les autrichiens, postés près Sauten, ont fait un mouvement qui faisoit présumer une attaque sur Kehl; mais cela s'est borné à une petite fusillade qui nous a blessé six hommes. L'ennemi fait tous ses efforts pour parvenir à brûler le grand pont du Rhin; mais ils seront inutiles, toutes les précautions nécessaires ont été prises pour les en empêcher. Une lettre particulière de l'armée, en date du 12, annonce que le parc d'artillerie du général autrichien Latour, se trouve dans un bois qu'on cherche à cerner, et que, selon toutes les apparences, il tombera au pouvoir des républicains. Cette lettre ajoute: « Il paroît que nous ne retournerons en avant que lorsque l'armée de Sambre et Meuse aura repris l'offensive. »

On s'attend aujourd'hui à être attaqué à Kehl. L'archiduc Charles est redescendu la vallée de Kintzig; hier il est passé devant Kehl, et a pris sa marche vers le Haut Rhin. Un détachement autrichien doit s'être emparé de Fribourg, que la garnison française, au nombre de 800 hommes, avoit déjà évacué, afin de renforcer celle qui défend le retranchement du pont près Huningue. Le général Maingot commande à la place du général Scherb, qui a été suspendu de ses fonctions. Les autrichiens qui ont fait une trouée et plusieurs incursions, avoient exigé une contribution de 4 mille florins du canton de Lauterbourg; n'ayant pas été payée, ils ont emmené avec eux six otages, parmi lesquels se trouvent quatre juifs. A Candel on leur a remis 50 louis qu'ils avoient exigés. On organise, en ce moment, 3000 hommes de la garde nationale de Huguénau et de S. Hestadt qui formeront un corps, partie à cheval, partie à pied; il sera commandé par les anciens généraux Friensholz et Heimstaeder. On attend aussi un renfort assez considérable de troupes qui doit arriver demain.

P A R I S, 27 vendémiaire.

On assure que le directoire abandonne ses prétentions

(3)

sur la conscience du pape, et qu'il consent à ne voir en lui que le chef d'un gouvernement, mais non celui d'une association religieuse. Nul doute alors que la paix avec la cour de Rome ne soit promptement conclue.

Le gouvernement a fait connoître l'état de la force de notre escadre à Brest, qui est très-bien équipée. Outre l'Océan de 132 canons, et l'Invincible de 110, il s'y trouve 5 vaisseaux de 74 chacun. Dans le port, et prêts à mettre en rade, 2 de 110 et 2 de 74. Vaisseaux rasés, 2 de 44. Frégates, 14, non compris deux frégates arrivées de l'Orient, et les vaisseaux que l'on attend encore tant de ce fort que de Rochefort.

On ne laisse pas aborder à Venise aucun étranger, tant pour être plus sûr que la tranquillité ne soit pas troublée, qu'à cause du renchérissement des denrées. Le séjour des armées dans la terre ferme se fait sentir par ses effets dans la capitale.

Le gouvernement est occupé des moyens de trouver de l'argent pour soutenir et augmenter ses armemens. Les dons gratuits, quoique considérables, sont très-insuffisans. On a fait la proposition aux prégadi d'accorder la noblesse moyennant finance (100 mille ducats.) Cette proposition n'a pas encore passé, et sera probablement rejetée, parce qu'on est assez généralement persuadé qu'il ne se présenteroit pas d'acheteurs.

Il ne peut manquer d'y avoir bientôt des événemens très-importans sur le Haut-Rhin, écrit-on de Bruxelles, en date du 24 de ce mois. On continue à faire défiler nuit et jour, à marches forcées, des troupes vers le Hundsruck; toutes les routes qui mènent à Andernach et Coblenz en sont couvertes. Le général Kleber qui commandera en chef sur cette partie du Rhin, vient de se rendre à Bacharach. Le général Championnet est à Buckenseld avec sa division. Le général D'Inay est allé prendre le commandement de la division de Marceau sur la Nahe, et le général Bernadotte reste dans les environs de Coblenz avec un corps de troupes.

Du côté du Bas-Rhin, les divisions de l'armée française ont continué leurs mouvemens en avant sur la rive droite, vers la Sieg; les autrichiens ont encore leurs patrouilles en-deçà de cette rivière; mais jusqu'ici il n'y a encore eu aucune action sérieuse. Du côté de Neuwied tout est tranquille de part et d'autre.

Nous apprenons dans le moment que Beurnonville est renvoyé à l'armée du Nord, et qu'il est remplacé par Kleber. Quoiqu'en dise la malveillance, l'armée est de quatre-vingt-douze mille hommes.

On mande d'Italie que le général Buonaparte et les commissaires du directoire y avoient publié une proclamation par laquelle ils déclarent que le duc de Modène a perdu la confiance de la république française, et qu'en conséquence le peuple de Modène est mis sous la protection de la république. On ne mande pas les motifs qui ont occasionné cette déclaration.

On nous écrit de Gex, en date du 10 octobre, que les auteurs et complices de l'assassinat de Baudin et Pradier à Genève ont été jugés le même jour par la cour de justice

eriminelle, qui a condamné sept des plus coupables à être fusillés et 30 autres à être bannis à perpétuité. Quatre des condamnés à mort sont contumaces. Ce jugement a été reçu avec l'approbation de tous les bons citoyens: et l'on espère qu'il contribuera à rétablir la paix dans Genève et à rapprocher les partis opposés.

Le fou connu sous le nom de Louvet, annonçoit il y a deux jours une conspiration qui devoit éclater hier. Les royalistes devoient mettre en avant quelques benêts de terroristes pour faire un mouvement général sur toute la ligne qui borde la Seine. Ce pauvre diable excite si peu d'attention, que son avertissement n'a pas fait ordonner une patrouille de plus.

Ce brouillon payé si long-tems par tous les régimes, monarchique, despotique et républicain, a entièrement perdu la tête depuis qu'on a cessé de le salarier. Toutes les mesures du gouvernement lui semblent détestables. Il blâme le tribunal militaire de l'équitable lenteur qu'il apporte à ses décisions. S'il les précipitoit, Louvet crierait, et avec raison pour cette fois, qu'il ne se donne pas le loisir de discerner le crime de l'erreur et de l'innocence. Il n'aime pas les *fusillades prolongées*. Il est vrai que les mitrillades des masses sont plus expéditives; mais l'équité ne connoît que la justice distributive, et préférera toujours le procédé de ce tribunal militaire à ceux de Collot, de Carrier, de Fonquier-Tinville. La terreur, dit-il, se prolonge. Mais n'est-il pas nécessaire et juste qu'elle soit répercutée au cœur du méchant? N'est-il pas juste que des exemples répétés l'avertissent du sort qui l'attend, s'il se livre à toute sa perversité? Et pour lui épargner quelques mauvais quarts-d'heure, pour éloigner de lui de fâcheux souvenirs et des présentimens lugubres, devoit-on s'exposer à l'horrible danger de commettre d'irréparables méprises? Si ce mode prolonge l'anxiété du scélérat, il est la sauvegarde de l'homme innocent ou trompé. Se plaindre de la circonspection des tribunaux, sur-tout en matière criminelle, ne peut être que l'effet d'un dérangement de cerveau. *Protinus pœnitet, qui citò judicat.* Le repentir suit promptement les jugemens trop prompts.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 27.

Sur le rapport de la commission des dépenses, le conseil arrête qu'il sera mis à la disposition du ministre de l'intérieur 375 mille livres, à valoir sur les dépenses du directoire pour le premier semestre de l'an 5.

Oudot, au nom de la commission de la classification des lois, fait adopter le projet de résolution suivant:

1. Les présidens des tribunaux de police correctionnelle, en cas d'empêchement ou d'absence, seront remplacés par le plus âgé des juges de paix composant le tribunal correctionnel, et à son défaut par l'autre juge de paix ou le premier assesseur.

2. La disposition de l'article 22 de la loi du 19 vendémiaire de l'an 4, en ce qu'elle a de contraire à la présente résolution, est rapportée.

Bergier reproduit à la discussion un projet de résolution tendant à interpréter les lois rendues sur le paiement des fermages.

(4)

Lecoïnte observé qu'au lieu de rendre chaque jour des décisions partielles sur les fermages, il conviendrait de réunir en une seule toutes les lois rendues sur cette matière, et il demande à cet effet l'établissement d'une commission. Adopté.

L'ordre du jour appelloit la suite de la discussion sur la loi du 3 brumaire; mais le président annonce un rapport qui ne peut être fait qu'en comité secret, et le conseil se forme aussitôt en comité.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 24 vendémiaire.

Le conseil approuve une résolution qui annulle comme illégale, la nomination du président de l'administration municipale du canton de Bédarieux. On avoit fait cette nomination dans une assemblée où l'universalité des citoyens n'avoit point été convoquée d'après les formes prescrites par la loi.

On approuve une résolution portant que le bâtiment national situé sur le port de Nice, est mis à la disposition du directoire exécutif pour l'établissement de bureaux nécessaires à la perception des droits de douanes.

On approuve une autre résolution qui annulle l'arrêté pris le 26 brumaire an 3, par le représentant du peuple Pelissier, pour la confection d'une route entre Espalion et Valence.

Séance du 25 vendémiaire.

On approuve une résolution portant désunion du canton de Grignat de celui de Taulignan dans le département de la Drôme.

Deux autres résolutions sont approuvées, l'une relative à un changement demandé par la municipalité de Grignat, pour l'agrandissement de cette commune. L'autre qui accorde un délai jusqu'au 15 brumaire pour se pourvoir en patentes.

Le directoire adresse le message suivant: Citoyens représentans, le directoire exécutif s'empresse de vous annoncer le résultat de l'opération militaire la plus importante qui ait eu lieu depuis le commencement de la campagne. L'armée de Rhin et Moselle laissée à découvert par la retraite du général Jourdan, est revenue dans le plus grand ordre sur les bords du Rhin, après avoir battu l'ennemi en plusieurs rencontres, forcé tous les passages, et a remporté une victoire signalée où elle a fait plus de 5,000 prisonniers et pris vingt pièces de canon; elle demeure maîtresse du Brisgaw, de tous les ponts du Rhin et de tous les passages qui ouvrent le pays ennemi. L'armée autrichienne se trouve dans un état de dissémination qui permet d'espérer les succès les plus importants. Ainsi s'est terminée une des plus belles retraites dont l'histoire ait fait mention.

Séance du 26 vendémiaire.

Le conseil approuve une résolution qui rectifie un erreur qui s'est glissée dans la résolution du 14 vendémiaire présent mois, qui met à la disposition du ministre de l'intérieur la somme de 25 millions.